

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alain Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3f14209e596e4d4f1373408f>

Date d'obtention : 2023-11-24 19:22:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode d'intervention simple et efficace afin de bien traiter les cas. Cette méthode prend en charge rapidement les jeunes impliqués

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui, la trousse va guider mes interventions et la marche à suivre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder le contenu des appareils pouvant contenir possiblement de la pornographie juvénile